



Convention de double diplôme

Entre

L'Université Lumière Lyon 2

Et

L'Université Sogang

Annexe 1: Maquettes des enseignements, pages 8

Annexe 2: Contacts, page 15

Annexe 3: Modalité d'examens, pages 17

PRÉAMBULE

L'Université Lumière Lyon 2,

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, sise 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07, France, représentée par sa Présidente Isabelle von Bueltzingsloewen, ci-après désignée « ULL2 »,

ET

L'Université Sogang,

Université privée pluridisciplinaire sise le 35 Beakbeom-ro, Séoul, 04107, Corée du Sud, représentant par son Président, le Professeur Luke Jong-hyeok Sim s. j. ci-après désignée « Sogang »

En vue d'établir et d'entretenir des relations de coopération entre les deux institutions et d'atteindre les objectifs d'une formation au niveau international.

Considérant les accords passés ou encore en vigueur entre les deux universités (accord de coopération en date du 13 novembre 2014 et avenant du 2 décembre 2014 ; accord de cotutelle de thèse ; accord de coopération double diplôme en date du 02/02/2020)





Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté d'accréditation en date du 20/07/2022, ayant pour objet l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux,

Conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles les universités partenaires mettront en œuvre un programme de double diplôme de deuxième cycle conduisant à la délivrance des diplômes suivants :

- ☐ Master ès Lettres, accrédité le 01/09/2017
- ☐ Master Domaine Arts, Lettres, Langues, Mention Lettres, Parcours Lettres modernes accrédité le 21/07/2022

Les facultés ou UFR dans lesquelles le programme de double diplôme de deuxième cycle établi par la présente convention est mis en œuvre sont les suivantes :

- Sogang, Département de langue et littérature françaises
- ULL2 Unités de Formation et de Recherche (UFR) des Lettres, Sciences du langage et Arts

Les deux universités et leurs Départements/UFR ont déjà participé à des activités de coopération universitaire, en particulier dans le domaine de lettres, des échanges semestriels d'étudiants et de la semaine internationale impliquant la mobilité des étudiants.

La présente convention sera mise en œuvre conformément aux règles de fonctionnement propres à chaque université partenaire et ne constitue pas la mise en place d'un nouveau programme diplômant. Ainsi, les universités échangeront tous les documents et informations nécessaires pour accréditer la validité de chacun des diplômes qui seront délivrés dans le cadre de ce programme de double diplôme.

Article 2 - Sélections

Les étudiants souhaitant intégrer ce cursus doivent remplir les conditions suivantes :

- Présenter les relevés de notes des années de Licence
- Présenter un curriculum vitae





- Présenter une lettre de motivation
- Passer un entretien
- Une compétence en langue française de niveau B2 minimum est demandée aux étudiants recrutés au sein de Sogang. Cette compétence est attestée par le diplôme de licence en langue et littérature françaises.
- Dans le cas des étudiants recrutés au sein de l'ULL2, il n'y a pas d'attendu initial concernant la langue coréenne, mais une compétence de base sera acquise au cours des deux années de la formation.

Les universités procèdent chacune aux sélections des étudiants.

Le nombre d'étudiants bénéficiaires de ce double diplôme est fixé à maximum 3 étudiants (redoublants exclus) par promotion pour chaque université.

Article 3 - Inscriptions

Les étudiants intégrant ce cursus doivent être régulièrement inscrits au sein de leur université d'origine. Afin d'obtenir la double diplomation simultanément, les étudiants doivent être inscrits dans l'université d'accueil au moment de leur mobilité ainsi que l'année de diplomation.

3.1: Frais d'inscription

Les étudiants inscrits dans ce programme devront s'acquitter des frais d'inscription dans leur université d'origine, mais seront exonérés des frais d'inscription dans l'université partenaire.

Outre les droits d'inscription, les étudiants doivent s'acquitter des assurances nécessaires dans les pays concernés (responsabilité civile, sécurité sociale).

Les étudiants sont également tenus de s'acquitter d'éventuels frais accessoires pour toute la durée du cursus auprès de l'Institution partenaire si ces frais sont prévus par les règlements internes respectifs, ou divers frais annexes optionnels (sport en compétition, par exemple).

Les étudiants de Sogang engagés à l'ULL2 dans un cursus diplômant doivent s'inscrire au régime général de la sécurité sociale française. L'inscription est gratuite et se fait en ligne sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiants étrangers (https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/). Ils doivent également s'acquitter chaque année du paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), dont le montant est sujet à variations annuelles. Pour information, le montant s'élève pour l'année universitaire 2024/2025 à cent-trois-euros (103 €).

3.2 : Modalités d'inscription





Dates et délais

Chaque université doit respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation.

Les documents administratifs doivent impérativement parvenir au référent administratif en charge de la mobilité avant le semestre de mobilité.

Inscriptions administratives

1/ Au sein de l'université d'origine

Les étudiants de ce double diplôme doivent être inscrits dans ce diplôme pendant toute la durée de la formation.

2/ Au sein de l'université d'accueil

Inscriptions administratives à l'ULL2 pour les étudiants de Sogang

Les étudiants de Sogang qui participent à ce programme sont contactés par la Direction des Relations Internationales et doivent effectuer, une fois sélectionnés, une inscription en ligne.

ULL2 doit avoir les documents nécessaires à l'inscription administrative avant le mois de juillet précédant la rentrée universitaire de l'année du diplôme :

- a) L'attestation de la CVEC
- b) Une copie du passeport et de la carte d'identité nationale
- c) Une photo d'identité
- Inscriptions administratives à Sogang pour les étudiants de l'ULL2
- a) Formulaires de candidature et formulaires complémentaires demandés par le bureau des inscriptions de Sogang
- b) Une copie couleur scannée du passeport
- c) Un certificat d'inscription à l'ULL2 (indiquant le nombre de semestre déjà réalisés à l'ULL2)
- d) Un relevé de notes

NB : la liste de ces pièces peut éventuellement être mise à jour par les services en question.





Article 4 - Mobilité

Ce programme de double diplôme met en œuvre la mobilité d'étudiants selon les modalités de mobilité décrites ci-dessous.

Modalités de mobilité étudiante

Les étudiants intègrent ce programme pour une durée de deux ans correspondant aux deux années de Master. La mobilité étudiante s'articule de la façon suivante :

• Étudiants de l'ULL2

	Master 1 ^{ère} année (semestre1)	Master 1 ^{ère} année (semestre 2)	Master 2 ^e année (semestre 3)	Master 2 ^e année (semestre 4)
Option 1	A l'ULL2	A l'ULL2	A Sogang	A Sogang
Option 2	A l'ULL2	A Sogang	A Sogang	A l'ULL2

• Étudiants de Sogang

	Master 1 ^{ère} année (semestre1)	Master 1 ^{ère} année (semestre 2)	Master 2 ^e année (semestre 3)	Master 2 ^e année (semestre 4)
Option 1	A Sogang	A Sogang	A l'ULL2	A l'ULL2
Option 2	A Sogang	A l'ULL2	A I'ULL2	A Sogang

Avant la mobilité, en cas d'échec au S1 pour l'étudiant de l'ULL2, ou au M1 pour l'étudiant de Sogang, celui-ci ne pourra pas poursuivre ses études dans le double diplôme. Son inscription sera permutée vers le diplôme simple de son université d'origine, Master ès Lettres ou Master Lettres modernes.

Si les étudiants ne valident pas leur année de M2, les étudiants de Sogang redoubleront l'année de M2 (pour l'option 1 : S3 à l'ULL2 et S4 à l'ULL2, pour l'option 2 : S3 à l'ULL2 et S4 à Sogang). Ils ne seront pas prioritaires dans l'attribution du logement CROUS.





Pendant la mobilité, en cas d'échec des étudiants de l'ULL2, ils ne pourront pas poursuivre leurs études dans le double diplôme. Ces inscriptions seront permutées vers le diplôme simple de l'ULL2, Master Lettres modernes.

Article 5 - Modalité de contrôle de connaissances et de compétences

Les deux institutions définissent en annexe 1 les maquettes d'enseignement concernées par ce double diplôme.

Les enseignements du double diplôme sont assurés par des enseignants et des enseignants-chercheurs des universités partenaires.

À la fin de la période de mobilité, l'étudiant passe les examens dans l'université d'accueil définis en annexe 3.

Article 6 - Transmission des relevés de notes

Les relevés de notes des étudiants en mobilité devront être transmis à l'établissement partenaire au plus tard un an après la fin de la période de mobilité.

Article 7 - Financements

Les deux universités s'engagent à rechercher les moyens nécessaires, dans les limites et dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays respectifs. Les partenaires s'engagent à se tenir mutuellement informés des recherches de financements en cours.

Les institutions s'engagent à accompagner du mieux possible l'accueil des étudiants pour l'organisation de leur séjour selon leurs possibilités.

Article 8 - Evaluation de la formation

A l'occasion d'une demande de renouvellement, un an avant l'échéance, les responsables du double diplôme procèdent à l'évaluation de la formation. Cette dernière peut porter sur la qualité pédagogique, l'insertion professionnelle des diplômés, les retours d'expérience, les effectifs et leur évolution, les taux de réussite, les difficultés rencontrées et les réorientations, les bilans financiers.





Article 9 - Durée, validité et modifications

La présente convention a une validité de cinq ans à partir du premier septembre 2025.

Toutefois, l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes prévaut sur la présente convention. En cas de non renouvellement à l'identique de l'accréditation de l'une des institutions, l'annexe pédagogique doit être modifiée.

Toute modification de la présente convention est soumise à l'approbation écrite des deux universités.

La présente convention pourra être renouvelée avec l'approbation écrite des universités, au moins trois mois avant son expiration, sous la forme d'un nouvel accord. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de la convention.

Chaque institution peut dénoncer la présente convention en le faisant savoir au moins six mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où il serait mis fin à cette convention, les étudiants inscrits dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme.

Article 10 - Litiges et Force Majeure

La présente convention est soumise aux lois et règlements français et coréens. En cas de différend sur l'interprétation ou l'application de la présente convention et de ses avenants, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. Le cas échéant, le conflit sera porté devant le tribunal du défendeur.

De plus, les parties seront également exonérées de leur responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente convention du fait de la survenance d'évènements à caractère insurmontable et imprévisible, résultant d'un fait extérieur aux parties (à titre d'exemple un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. Dans cette hypothèse, la partie concernée notifiera dans les meilleurs délais aux autres parties la situation en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues dans la convention.

Article 11 - Versions de la convention





La présente convention donne lieu à deux versions équivalentes, une en français et une en coréen ; chacune des versions faisant foi. Elle est signée en quatre exemplaires originaux, qui sont conservées dans chaque institution.



Signé à Séoul, le _____



Pour l'Université de Sogang	Pour l'Université Lumière Lyon 2
Le Président	La Présidente
Luke Jong-hyeok Sim s. j.	Isabelle von Bueltzingsloewen

Signé à Lyon, le _____





Annexe 1 : Maquettes des diplômes

A l'ULL2, les cours sont en français.

A Sogang, les étudiants en mobilité suivent un cours d'initiation à la langue coréenne et des cours en français. S'ils le souhaitent, ils ont également la possibilité de suivre des cours en anglais ou dans d'autres langues étrangères.

Les cours accueillent les étudiants en double diplôme ainsi que les étudiants inscrits dans les autres diplômes de chaque université.

1) Etudiants de l'ULL2

Option 1 (ULL2-ULL2-Sogang-Sogang)

Nom		ECTS	Heures de formation pour l'étudiant
MASTER 1, SEMESTRE 1, à l'ULL2		30	
UE FONDAMENTAUX		10	
Littérature	NOTÉ		20h
Langue française	NOTÉ		20h
UE LANGUE VIVANTE		3	
Langue vivante	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE OU UE RECHERCHE CULTURELLE ET PROFESSIONNELLE		15	
Séminaire 1	NOTÉ		20h
Séminaire 2	NOTÉ		20h
Séminaire 3 ou Langue ancienne	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE PRATIQUE		2	
Méthodologie	NOTÉ		12h
Dossier de recherche	NOTÉ		
MASTER 1, SEMESTRE 2, à l'ULL2		30	





UE FONDAMENTAUX		10	
Littérature	NOTÉ		20h
Langue française	NOTÉ		20h
UE LANGUE VIVANTE		3	
Langue vivante	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE OU UE RECHERCHE CULTURELLE ET PROFESSIONNELLE		15	
Séminaire 1	NOTÉ		20h
Séminaire 2	NOTÉ		20h
Séminaire 3 ou Langue ancienne	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE PRATIQUE		2	
Méthodologie	NOTÉ		12h
Dossier de recherche	NOTÉ		
1		l	
MASTER 2, SEMESTRE 3, à Sogang		30	
MASTER 2, SEMESTRE 3, à Sogang Langue coréenne		30	45h
			45h 45h
Langue coréenne Littérature ou civilisation (en français ou		7	
Langue coréenne Littérature ou civilisation (en français ou dans une langue étrangère) Langue et littérature françaises (en		7 6	45h
Langue coréenne Littérature ou civilisation (en français ou dans une langue étrangère) Langue et littérature françaises (en français)		7 6 7	45h
Langue coréenne Littérature ou civilisation (en français ou dans une langue étrangère) Langue et littérature françaises (en français) Encadrement méthodologique (mémoire)		7 6 7	45h
Langue coréenne Littérature ou civilisation (en français ou dans une langue étrangère) Langue et littérature françaises (en français) Encadrement méthodologique (mémoire) MASTER 2, SEMESTRE 4, à Sogang		7 6 7 10 30	45h 45h
Langue coréenne Littérature ou civilisation (en français ou dans une langue étrangère) Langue et littérature françaises (en français) Encadrement méthodologique (mémoire) MASTER 2, SEMESTRE 4, à Sogang Langue coréenne Littérature ou civilisation (en français ou		7 6 7 10 30 7	45h 45h 45h





• Option 2 ((ULL2- Sogang-Sogang-ULL2)

Nom		ECTS	Heures de formation pour l'étudiant
MASTER 1, SEMESTRE 1, à l'ULL2		30	
UE FONDAMENTAUX		10	
Littérature	NOTÉ		20h
Langue française	NOTÉ		20h
UE LANGUE VIVANTE		3	
Langue vivante	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE OU UE RECHERCHE CULTURELLE ET PROFESSIONNELLE		15	
Séminaire 1	NOTÉ		20h
Séminaire 2	NOTÉ		20h
Séminaire 3 ou Langue ancienne	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE PRATIQUE		2	
Méthodologie	NOTÉ		12h
Dossier de recherche	NOTÉ		
MASTER 1, SEMESTRE 2, à Sogang		30	
Langue coréenne		7	45h
Littérature ou civilisation (en français ou dans une langue étrangère)		6	45h
Langue et littérature françaises (en français)		7	45h
Encadrement méthodologique (mémoire)		10	
MASTER 2, SEMESTRE 3, à Sogang		30	





Langue coréenne		7	45h
Littérature ou civilisation (en français ou dans une langue étrangère)		6	45h
Langue et littérature françaises (en français)		7	45h
Encadrement méthodologique (mémoire)		10	
MASTER 2, SEMESTRE 4, à l'ULL2		30	
UE RECHERCHE PRATIQUE		20	
Formation équipe de recherche	SUIV		20h
Mémoire de recherche	NOTÉ		
UE LANGUE VIVANTE		5	
Langue vivante	NOTÉ		20
UE RECHERCHE		5	
Séminaire 1	NOTÉ		20

2) Etudiants de SogangOption 1 (Sogang-Sogang-ULL2-ULL2)

Nom	ECTS	Heures de formation pour l'étudiant
MASTER 1, SEMESTRE 1, à Sogang	30	
Langue et littérature françaises	7	45h
Langue et littérature françaises	6	45h
Langue et littérature françaises	7	45h
Encadrement méthodologique	10	
MASTER 1, SEMESTRE 2, à Sogang	30	
Langue et littérature françaises	7	45h





Langue et littérature françaises		6	45h
Langue et littérature françaises		7	45h
Encadrement méthodologique		10	
MASTER 2, SEMESTRE 3, à l'ULL2		30	
UE FONDAMENTAUX		6	
Objets de recherche	NOTÉ		40h
UE LANGUE FRANCAISE		7	
Renforcement en langue française (mutualisé LMI)	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE		7	
Séminaire 1	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE PRATIQUE		10	
Séminaires Formation équipe de recherche	SUIV		20h
Mémoire de recherche	NOTÉ		
MASTER 2, SEMESTRE 4, à l'ULL2		30	
UE RECHERCHE PRATIQUE		20	
Séminaire Formation équipe de recherche	SUIV		20h
Mémoire de recherche	NOTÉ		
UE LANGUE FRANCAISE		5	
Approfondissement en langue française (mutualisé LMI)	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE		5	
Séminaire 1	NOTÉ		20h

• Option 2 (Sogang-ULL2-ULL2-Sogang)





Nom		ECTS	Heures de formation pour l'étudiant
MASTER 1, SEMESTRE 1, à Sogang		30	
Langue et littérature françaises		7	45h
Langue et littérature françaises		6	45h
Langue et littérature françaises		7	45h
Encadrement méthodologique		10	
MASTER 1, SEMESTRE 2, à l'ULL2		30	
UE FONDAMENTAUX		6	
Objets de recherche	NOTÉ		40h
UE LANGUE FRANCAISE		7	
Renforcement en langue française (mutualisé LMI)	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE		7	
Séminaire 1	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE PRATIQUE		10	
Séminaires Formation équipe de recherche	SUIV		20h
Mémoire de recherche	NOTÉ		
MASTER 2, SEMESTRE 3, à l'ULL2		30	
UE RECHERCHE PRATIQUE		20	
Séminaire Formation équipe de recherche	SUIV		20h
Mémoire de recherche	NOTÉ		
UE LANGUE FRANCAISE		5	





Approfondissement en langue française (mutualisé LMI)	NOTÉ		20h
UE RECHERCHE		5	
Séminaire 1	NOTÉ		20h
MASTER 2, SEMESTRE 4, à Sogang		30	
Langue et littérature françaises		7	45h
Langue et littérature françaises		6	45h
Langue et littérature françaises		7	45h
Encadrement méthodologique		10	





Annexe 2 : Contacts référents

- Contacts pédagogiques :

Pour ULL2:

Madame Mathilde Bombart, responsable du double diplôme Lettres Modernes ULL2-Sogang et directrice de l'UFR LESLA,

UFR des Lettres, Sciences du Language et Arts Campus Berges du Rhône, Bâtiment Maison des Sciences de l'homme, 1er étage, IHRIM

16 av. Berthelot 69365 LYON CEDEX 07, France

Tél: +33 6 86 89 31 04

Courriel: mathilde.bombart@univ-lyon2.fr

Pour Sogang:

Madame Ji Hyun Kim, directrice du Master de Langue et Littérature françaises Département de Langue et Littérature françaises 35 Beakbeom-ro, Mapo-gu, Séoul. 121-742 - Corée du Sud

Tél: +82 2 705 8319

Courriel: bjsup@sogang.ac.kr

- Contacts administratifs pour la gestion des mobilités :

Pour ULL2:

Référente de mobilités des doubles diplômes Direction des relations internationales, Université Lumière Lyon 2 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France

Tel: +33 4 78 69 72 66 Mail: <u>dpi@univ-lyon2.fr</u>

Pour Sogang:

M. Young Soo Kim, Directeur du bureau des deuxième et troisième cycles, est désigné comme contact administratif

Bureau des deuxième et troisième cycles 35 Beakbeom-ro, Mapo-gu, Séoul, 121-742, Corée du Sud

Tél.: +82 2 705 8168

Courriel: gradsch@sogang.ac.kr





- Contacts administratifs pour la modification ou le renouvellement du présent accord :

Pour ULL2:

Référente des conventions Direction des relations internationales, Université Lumière Lyon 2 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France

Tel: +33 4 78 69 71 10

Mail: bilateral.agreements@univ-lyon2.fr

Pour Sogang:

Bureau des deuxième et troisième cycles 35 Beakbeom-ro, Mapo-gu, Séoul, 121-742 Corée du Sud

Tél.: +82 2 705 8168

Courriel: gradsch@sogang.ac.kr





Annexe 3 : Modalités d'examens

L'obtention des diplômes susmentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention des 120 crédits ECTS au cours des deux années. Les cours fréquentés et les résultats des examens soutenus dans l'institution partenaire sont reconnus dans l'université d'origine afin de permettre la délivrance du double diplôme Master ès Lettres et Master Domaine Arts, Lettres, Langues, Mention Lettres, Parcours Lettres modernes.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université.

3.1. Université Lumière Lyon 2, Master Lettres modernes

Assiduité

La présence est obligatoire à tous les cours. Il n'y a pas de régime spécial d'études, aucune dispense d'assiduité (totale ou partielle) n'est accordée.

Organisation

Chaque année de Master s'organise en 2 semestres d'enseignement de 30 crédits ECTS chacun. Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement capitalisables qui constituent un regroupement cohérent d'enseignements ou d'activités.

Une unité d'enseignement (UE) est définitivement acquise et capitalisable sous forme de crédits ECTS dès lors que l'étudiante ou l'étudiant y a obtenu la moyenne de 10/20.

Un élément pédagogique (EP) constituant l'UE est définitivement acquis dès lors que la note obtenue par l'étudiant ou l'étudiante est supérieure ou égale à 10/20. Aucun crédit n'est affecté aux EP.

Validation

Un semestre est définitivement validé :

- par capitalisation, lorsque chacune des UE le constituant a été validée
- par compensation entre UE, lorsque la moyenne générale entre les moyennes obtenues pour chacune des unités d'enseignement affectée de son coefficient respectif a été atteinte.

Les semestres sont validés indépendamment sans compensation entre eux, ni entre les deux années du master.





Examens

L'organisation d'une session unique pour chaque semestre est la règle. Le contrôle des connaissances se fait soit sous la forme d'un contrôle continu dont les modalités sont définies à l'avance par l'enseignant responsable de la matière, soit sous forme d'un examen final, écrit ou oral.

3.2. Sogang University, Master ès Lettres

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de Licence.

Assiduité

La présence est obligatoire à tous les cours. Il n'y a pas de régime spécial d'études, aucune dispense d'assiduité (totale ou partielle) n'est accordée. Si un étudiant a plus de 3 absences dans une UE, la note de F lui sera attribuée et l'UE ne sera pas validée.

<u>Organisation</u>

Chaque année de Master s'organise en 2 semestres d'enseignement de 30 crédits ECTS chacun. Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement.

Les étudiants sont notés de F à A+, la note F ne permettant pas la validation de l'unité.

Validation

Les UE sont compensables : le diplôme est validé si, à la fin du cursus, la moyenne de C_0 au moins est obtenue sur l'ensemble des Unités d'Enseignement.

Un système d'équivalence entre la notation française et la notation coréenne sera adopté.

Examens

L'organisation d'une session unique pour chaque semestre est la règle. Le contrôle des connaissances se fait soit sous la forme d'un contrôle continu dont les modalités sont définies à l'avance par l'enseignant responsable de la matière, soit sous forme d'un examen final, écrit ou oral.

3.3. Soutenance du mémoire et jurys





En vue de l'obtention du Master, le mémoire doit être soutenu en fin de parcours, dans l'université d'origine, devant un jury composé de trois enseignants et/ou enseignantes issus des deux universités. Le mémoire est soutenu en français avec un résumé dans une autre langue. La validation du mémoire permet aux étudiants d'obtenir l'attribution des ECTS, obtenus au cours de la préparation du mémoire.

Les jurys de diplôme sont formés selon les réglementations des deux universités partenaires.